

Enjeux et Orientations



Enjeux et Orientations stratégiques

Outre le caractère essentiel de cette étape qui conclue le diagnostic, il s'agira dans les pages qui suivent de lister les problèmes et les difficultés de la filière bois-forêt qui ont été identifiés lors de l'élaboration du document de diagnostic [patrimonial & technique], des groupes de travail thématiques mais également par la politique forestière du Pays [questionnaires + comité des élus].

Cet exercice permettra de pointer les enjeux qui pourront être de nature différente. Il peut s'agir :

- d'enjeux économiques pour la filière forêt/bois afin de favoriser l'emploi et de développer le tissu économique ;
- d'enjeux de protection contre les risques naturels. Le Pays connaît un contexte général de risque naturel très marqué et le reboisement peut jouer ainsi un rôle de protection ;
- d'enjeux environnementaux et paysagers. La forêt possède une grande notoriété et sa biodiversité mérite une préservation et une gestion raisonnée et durable ;
- d'enjeux liés à l'aménagement et au rôle multifonctionnel de la forêt.

Matrice SWOT simplifiée

Les analyses issues du document de diagnostic [technique et patrimonial], les éléments de discussion des groupes de travail ainsi que la politique forestière du Pays ont permis de remplir une matrice SWOT simplifiée à 2 colonnes : atouts/opportunités & faiblesses/menaces.

Les atouts et faiblesses de ce territoire forestier :

Les analyses permettent de faire ressortir les principales caractéristiques suivantes :

Les atouts

Le territoire : caractéristique

- Territoire très attractif ;
- Des paysages de haute montagne très appréciés ;
- Qualité et diversité des essences forestières.

La forêt du territoire

- Une biodiversité variée et riche ;
- Un accroissement courant annuel des forêts très supérieur au prélèvement annuel ;
- Un réseau de desserte plutôt satisfaisant ;
- Une forêt multifonctionnelle ;
- Très peu de conflits d'usage à ce jour.

Place de la forêt dans la vie et l'économie locales

- Le travail du bois, une activité traditionnelle et un artisanat de qualité ;
- Forte concentration d'entreprises de la filière forêt-bois [spécificité départementale et régionale] ;
- Forte demande de bois de qualité par les professionnels ;
- Présence d'un marché transfrontalier qui permet d'ouvrir d'autres perspectives ;
- Structuration en cours au niveau du bois énergie ;
- Présence de 2 centres de formations ;
- Mélézin compatible avec le pastoralisme.

Les faiblesses

Le territoire : caractéristique

- Une fréquentation touristique qui évolue avec une utilisation anarchique de l'espace ;

- L'accessibilité en forêt engendre un problème de fréquentation excessive à des fins de loisirs ;
- Une culture forestière des collectivités qui fait défaut ;
- Une fermeture des milieux mal perçue à proximité des habitations ;
- Peu d'espaces urbanisables pour le développement des entreprises de la filière forêt-bois ;
- Difficultés de communiquer entre acteurs.

La forêt du territoire

- La pression exercée sur la forêt par diverses activités provoque tout un ensemble de dommages au milieu forestier et naturel ;
- Avenir incertain du mélézin dans certaines forêts ;
- Morcellement du foncier en forêt privée avec des petites parcelles et une multipropriété en Biens Non Délimités ;
- Une forêt qui est très largement sous exploitée ;
- Peu d'exploitation en forêt privée à cause du foncier et du manque de personnel

Place de la forêt dans la vie et l'économie locales

- Des contraintes climatiques et topographiques qui induisent une difficulté de mobilisation des bois en altitude ;
- Le réseau de traîne secondaire est peu adapté aux nouveaux outils ;
- Les limitations de tonnage sur les axes routiers pouvant entraver l'exploitation forestière ;
- Les bois partent majoritairement en Italie

- alors que la seconde transformation importe du bois extérieur au territoire ;
- Utilisation seulement de 20 % des bois locaux pour la 2^{de} transformation ;
 - Pas d'unité de transformation pour valoriser les bois de mélèze de qualité moyenne et médiocre [la seule voie actuelle c'est l'Italie] ;
 - Les communes ne montrent pas assez l'exemple en terme de construction bois, elles ne sont assez sensibilisées ;
 - Problème lié aux modes de vente et manque d'information sur les ventes en forêt communale ;
 - Le problème de la reprise d'activité des exploitants et scieurs.

Les opportunités et menaces pour ce territoire forestier :

Les facteurs extérieurs au territoire (opportunités et menaces) peuvent être structurants, et peuvent impacter fortement sur les atouts et les faiblesses de ce territoire forestier.

Opportunités

Pour le développement économique

- Une forte demande extérieure pour participer à des actions d'éducation à l'environnement ;
- Les contrats type MAE pour pérenniser le travail d'ouverture des milieux ;
- Le dynamisme des filières énergie bois dans le Département et la Région ;
- Volonté des partenaires financiers de mettre en place un schéma de desserte forestier.

Pour les politiques d'aménagement

- Les différentes politiques forestières au niveau départemental, régional, national et européen ;
- Nouveau Schéma Régional d'Aménagement (pour les forêts communales) conforme aux attentes du territoire en termes de multifonctionnalité.

Pour l'environnement

- De nouvelles opportunités liées au changement climatique ;
- Volonté de stocker le carbone et de limiter les émissions de gaz à effet de serre favorise l'essor d'un marché de la maison en bois ainsi que le recours au bois dans la construction ;
- La demande en énergies renouvelables afin de réduire les émissions de GES.

Menaces

Pour le développement économique

- Dimension mondialisée du marché du bois ;
- Fermeture des landes, du bocage et des zones pâturées d'inter-saisons par la forêt ;
- Le développement d'activités susceptibles de provoquer des conflits d'usage (activités motorisées, cueillette...), les mutations sur les territoires de chasse.

Pour l'environnement

- Le réchauffement climatique induit des évolutions des milieux, des changements d'étages de certaines essences forestières et de la concurrence entre espèces.
- Toutes les variétés d'essences floristiques sont à prendre en compte, il n'y a pas que la biodiversité remarquable qui est à protéger. La menace sur la biodiversité ordinaire est aussi présente dans un contexte de changement climatique.

Autre facteur extérieur au territoire qui peut être classé à la fois en tant qu'opportunité et menace concerne la nouvelle norme « marquage CE ». Cette dernière devrait permettre de conquérir de nouveaux marchés mais elle va une importante charge financière pour les petites scieries de montagne.

Les enjeux forestiers du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Les analyses de ces données ont conduit à la formulation des enjeux présentés ci-après.

A.] Espace Récréatif

a.1. - Activités de pleine nature et sportives

Randonnée, VTT, ski, raquettes à neige, ... : les forêts du Pays du Grand Briançonnais accueillent en été comme en hiver de multiples activités de loisirs répondant ainsi à une demande sociale de plus en plus marquée sur le territoire. La fréquentation des forêts constitue actuellement un domaine méconnu. La conduite d'études ou de schémas afin de mesurer et de mieux gérer les flux touristiques sera encouragée notamment afin de permettre le développement des activités de pleine nature importante en terme de diversification, dans le respect de la préservation et conservation des milieux.

a.2. - Activités motorisées

Les pratiquants d'activités motorisées de loisirs sont de plus en plus nombreux en forêt. Cette circulation n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique [routes nationales, départementales, communales ou des chemins ruraux]. Cette activité, nuisant gravement le milieu naturel, est interdite dans les espaces naturels. La sensibilisation auprès des loueurs de quad pourrait être un moyen de toucher les pratiquants afin qu'ils respectent mieux l'environnement. Pour les collectivités qui le souhaitent, un accompagnement technique afin de mieux appliquer et faire connaître les réglementations en vigueur doit être envisagé.

a.3. - Activités pédagogiques

Les forêts du Pays bénéficient d'un potentiel important et d'atouts incontestables pour permettre le développement d'activité pédagogique. De nombreux acteurs œuvrent dans ce domaine. Il n'existe toujours pas d'outils pédagogiques adaptés et élaborés en fonctions des caractéristiques des forêts du territoire. Pour ce faire, la construction d'une véritable offre touristique d'éducation à l'environnement et au développement durable en lien avec les forêts du territoire sera encouragé ainsi que la mise en relation entre les professionnels de la filière forêt-bois avec les acteurs pédagogiques. Un effort de communication pourra être aussi fait auprès du public et des collectivités pour informer de la nécessité et des modalités de l'exploitation forestière.

a.4. - Information et accueil du public

Les usagers manquent souvent de connaissance suffisante pour respecter au mieux les milieux naturels qu'ils fréquentent pour leurs loisirs. Pour ce faire, plusieurs actions peuvent être conduites : l'aménagement des lieux d'accueil du public en forêt avec l'installation de panneaux d'information, la réalisation d'outils de communication (guides, brochures,...), ... Pour les promeneurs, il a été évoqué la création de places de parking qui accompagnerait les interdictions de circuler sur certaines pistes.

a.5. - Domaines skiables

Les domaines de ski alpin sont souvent situés en forêt où les arbres de lisières, parfois blessés, sont souvent fragilisés. Par ailleurs, le ski hors piste en forêt compromet la régénération des peuplements, déjà difficile en altitude, en sectionnant l'extrémité des jeunes pousses. Une gestion particulière de ces sites doit donc être mise en œuvre pour assurer l'avenir de la forêt. Un contact permanent avec les gestionnaires des stations doit permettre d'assurer la compatibilité entre les impératifs de l'activité touristique et ceux de la gestion forestière. De plus, une information régulière auprès des skieurs hors-piste sur l'existence de zones de régénérations doit être menée.

B.] Économie locale

b.1. - Les entreprises de la filière bois

Hormis pour les marchés du « débit sur liste », les scieries du Pays offrent des bois peu adaptés à la demande d'une grande partie de la 2nde transformation locale. L'absence de séchage, de stockage,... sont les principales causes d'un approvisionnement extérieur au territoire. Excepté les entreprises de la 2nde transformation qui se sont modernisées récemment pour se tourner vers la construction de maisons à ossature bois, les entreprises forestières et celles de la 1^{ère} transformation restent des petites unités à caractère artisanal prononcé. L'enjeu principal est donc de soutenir et d'accompagner ces dernières pour accroître leur productivité, et d'encourager les entreprises de la 2^{ème} transformation à se fournir en bois locaux.

b.2. - Valeur économique de la forêt

La forêt du Pays est aux ¾ publique et il s'agit essentiellement de forêts communales ce qui est largement au dessus de la moyenne départementale et encore plus régionale. En moyenne, ce sont 25 000 m³ qui sont mis en vente/année dans le cadre des plans de gestion forestière, mais seulement les deux tiers trouvent preneur et sont exploités. Il existe un réel potentiel de bois actuellement « vieillissant » qui pourrait être exploité. La réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial permettrait de faire un point sur les nouveaux volumes mobilisables à l'échelle du Pays, tant en forêt privée qu'en forêt publique, ainsi que les investissements nécessaires en infrastructures. La réalisation par la suite d'un schéma de desserte permettrait l'identification et l'analyse des grandes zones de production par unité de bassin de desserte. Le développement de techniques alternatives type « câble » permettrait l'exploitation des versants forestiers abrupts ou « difficiles d'accès » et de récolter une ressource supplémentaire. De plus, ce mode d'exploitation permet de répondre aux enjeux de préservation des milieux paysagers et environnementaux en diminuant les impacts liés à une exploitation forestière.

b.3. - Emploi / transmission / formation

Les entreprises de la filière bois peinent à recruter et à trouver une main d'œuvre qualifiée. Peu de jeunes sont attirés par les métiers et très peu peuvent reprendre l'outil de production car bien souvent implanté chez l'artisan. Un véritable travail est à réaliser pour attirer les jeunes vers ces branches génératrices d'emplois. Une démarche doit également être engagée afin de soutenir les créations et les reprises des entreprises de la filière en maintenant les savoir-faire. De même, il pourrait être envisagé d'informer et de former les entreprises locales sur les différents dispositifs : marquage CE, PEFC, etc.

b.4. - Promotion et valorisation des bois locaux

Seul 20% des bois locaux sont utilisés par les entreprises de la 2nde transformation. Par ailleurs, les architectes et les maîtres d'ouvrages limitent également l'utilisation du bois local. De plus, l'utilisation du bois dans la construction est réglementée et limitée dans les documents d'urbanisme. Le démarchage et la sensibilisation des architectes, des bureaux d'études, des constructeurs et des maîtres d'ouvrages

permettront de promouvoir l'utilisation de bois local. [Autre piste évoquée, l'emploi du bois dans les bâtiments agricoles avec pourquoi pas la mise en place d'une aide financière pour compenser la différence de coût]

b.5. - Mise en réseau et structuration des professionnels

On constate trop souvent un manque de communication et des comportements individualistes au sein de la filière. La mise en réseau des professionnels de l'amont à l'aval permettrait à la fois de construire un dialogue et d'encourager les entreprises qui souhaitent à mutualiser leur moyen.

C.] Biodiversité et Paysages

c.1. - Faune et flore

Le Pays dispose d'une biodiversité des plus riches et variés, exceptionnelle à certains égards. Au delà des espèces protégées, il est nécessaire de prendre en compte les menaces et les contraintes qui pèsent également sur la biodiversité commune, notamment dans un contexte de changement climatique. La réalisation de cartographies à enjeux par massifs permettrait de mieux identifier et localiser les habitats et les espèces en vue d'une meilleure gestion de l'espace.

c.2. - Maintien de la mosaïque des milieux

La déprise agricole, l'absence de fauche et de pâturage sur certains secteurs ont conduit à une modification de la végétation en faveur des espèces ligneuses au dépend des milieux ouverts. Des actions d'ouverture des milieux [lande, bocage, prairie] à travers par exemple l'incitation des propriétaires à réaliser différentes opérations de travaux sylvicoles ou par la mise en place d'une véritablement politique de soutien aux activités agricoles, pastorales et cynégétiques permettraient le maintien de leurs fonctionnalités.

c.3. - Gestion durable des forêts

Toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC. Concernant les forêts communales, seules 4 [sur 37] sont certifiées soit seulement 14% des surfaces de forêt communale sur le Pays. La promotion du label PEFC pourrait être envisagée sur l'ensemble du territoire avec pour objectif de garantir aux acquéreurs que les produits en bois achetés soient issus de bois récoltés dans des forêts gérées durablement. Pour la forêt privée, il peut être proposé aux petits propriétaires d'adhérer à un document de gestion durable : les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles.

c.4. - Changement climatique

La plupart des experts s'accordent à dire que la zone méditerranéenne va connaître au cours du XXI^{ème} siècle des changements climatiques. Ce phénomène devrait avoir une incidence sur le type de forêt occupant le territoire et sur les méthodes de sylviculture à mettre en œuvre pour gérer les peuplements. Le réchauffement climatique engendre des changements d'étages de certaines essences forestières et de la concurrence entre espèces. Les gestionnaires devront donc anticiper ces évolutions et adapter leurs techniques à cette nouvelle donne. La création d'un groupe « veille » permettrait de définir une stratégie dans les choix de sylviculture et de gestion.

D.] Risques naturels

d.1. - Forêt à rôle de protection contre les risques naturels

La forêt joue un rôle de protection active ou passive contre les risques naturels en montagne. Elle protège les sols de l'érosion, limite la chute des pierres et protège de nombreuses avalanches. Aujourd'hui, les peuplements issus des plantations RTM ont vieilli et la majorité d'entre eux a plus d'un siècle se rapprochant ainsi de leur durée de survie. Le renouvellement doit être initié ou poursuivi sur des surfaces considérables. La réalisation d'une cartographie des zones forestières à forts risques naturels permettrait de repérer les forêts dans lesquelles une intervention est urgente.

d.2. - Ripisylves

Bien souvent les ripisylves ne sont pas entretenues. Il serait souhaitable d'entretenir ces espaces afin qu'ils jouent pleinement leurs rôles de modérateurs des écoulements et de réducteur des pointes de crues tout en veillant à maintenir la biodiversité très importante dans ces zones.

E.] Pratiques rurales

e.1. - Activité sylvo-pastorale

60 % des exploitations agricoles ont disparu en 25 ans. Entre 1979 et 2005, ce sont près de 500 exploitations qui ont cessé leur activité sur le Pays. Aujourd'hui les trois quarts des exploitations agricoles

pratiquent l'élevage [ovin et bovin]. L'activité pastorale, importante sur le territoire, est exercée sur des alpages de haute altitude situés au-dessus de l'habitat permanent mais également en sous-bois. Le maintien de l'activité pastorale via l'identification et la localisation de nouveaux parcours, le développement des Associations Foncière Pastorale et l'incitation des agriculteurs à contractualiser des MAE permettraient de limiter l'embroussaillage et la fermeture des milieux forestiers et de participer à l'entretien du paysage.

e.2. - Activité sylvo-cynégétique

La gestion des populations d'ongulés sauvages, dont le nombre d'individus augmente de manière globale depuis l'avènement du plan de chasse à la fin des années 1980, nécessite une gestion adaptative des équilibres et des effectifs. L'activité cynégétique participe ainsi à cette régulation. Cette dernière est désormais indispensable afin de garantir le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. La poursuite du suivi de l'impact des cervidés au milieu forestier permettrait l'identification d'indicateurs communs, aux chasseurs et aux forestiers, dont le but serait d'adapter le plan de chasse en fonction des résultats précis obtenus.

F.] Enjeux transversaux

f.1. - Sensibilisation et information

L'information et la sensibilisation des scolaires, du grand public et des usagers tant sur les enjeux de la forêt dans toutes ses dimensions [sylviculture, gestion et économie forestière,] que sur les questions liées à l'environnement doit être amélioré afin de permettre de mieux prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt.

f.2. - Acquisition de données

La charte forestière est une démarche volontaire fondée sur une réflexion collective. Les données concernant la forêt du Pays du Grand Briançonnais sont nombreuses et les sources de données sont multiples. La large concertation doit pouvoir trouver un prolongement dans le temps en maintenant un espace permanent de dialogue, alimenté par des informations partagées entre tous les acteurs de la filière forêt-bois.

f.3. - Gestion forestière concertée

De nombreux acteurs locaux, départementaux, régionaux travaillent dans le domaine de la forêt. La mobilisation et la concertation entre l'ensemble de ces acteurs doit permettre d'impulser et de mettre en place de nouveaux partenariats franco/français et franco/italien, en particulier à l'échelle du massif, d'intégrer les réseaux régionaux et nationaux des Chartes Forestières de Territoire, de coordonner les programmes et les projets, et d'assurer les moyens d'animation et de communication.

f.4. - Politiques forestières

La charte forestière du Pays du Grand Briançonnais doit s'inscrire dans le cadre à la fois de la politique forestière nationale, déclinée dans les orientations régionales forestières, et des orientations stratégiques du territoire décrites dans sa Charte de développement. La mise en place d'un travail de veille sur les politiques forestières [régionale/nationale/européenne/alpine] permettra de savoir pour agir.

f.5. - Foncier

La forte concurrence d'usage du foncier fait de ce dernier l'enjeu majeur du Pays du Grand Briançonnais. Ce besoin d'espace urbanisable est primordial pour le développement des entreprises de la filière, et justifie toutes les initiatives visant à mettre une politique globale du foncier à l'échelle du Pays [ex. zonage des sites sensibles].

Le foncier en forêt privée est particulièrement morcelé, avec bien souvent des parcelles en biens non délimités ou sous forme d'indivision, ce qui constitue un fort handicap à la gestion. Des opérations d'identification des propriétaires privés au travers d'études foncières ou d'actions de sensibilisation seront encouragées.

f.6. - Le mélèze

Le mélèze tient une place importante dans la culture, les paysages et l'économie locale. Toutefois, le mélèze n'est souvent qu'une étape d'évolution de la végétation. L'évolution naturelle va donc dans le sens d'un remplacement du mélèze par d'autres essences. Sans intervention forte, le mélèze se transforme progressivement en sapinière, pessière ou pineraie. Le maintien du mélèze n'est pas seulement l'engagement des forestiers. Il concerne les volontés politiques de le conserver ou non.

Déclinaison des enjeux en orientations, objectifs et pistes d'action

Le comité de pilotage du 4 décembre 2008 a validé le présent diagnostic. Ce dernier, réalisé de manière partagée, sert de point de départ à la construction d'un accord des partenaires autour de priorités stratégiques. L'assemblée a également arrêté les enjeux prioritaires pour le territoire :

- Le maintien du mélèze ;
- Le maintien de la mosaïque des milieux ;
- Le soutien à l'ensemble des initiatives permettant une meilleure gestion du foncier ;
- Le soutien et aide au développement des entreprises de la filière bois ;
- La promotion et valorisation des bois locaux [filiale courte / labellisation] ;
- La mobilisation de la ressource ;
- Le développement des activités pédagogiques ;
- Le soutien aux activités sylvo-pastorale ;
- Les risques naturels ;
- Le maintien de la biodiversité ;
- La gestion forestière concertée.

A la lecture des enjeux tels que formulés dans le diagnostic, il ressort que l'objectif d'une gestion multifonctionnelle, concertée et durable des espaces forestiers du territoire est décliné dans chacun des enjeux. Ainsi, cet objectif ne peut être considéré comme un enjeu mais constitue la ligne politique générale de la charte forestière. (Préambule du diagnostic : « *construire un projet commun en faveur d'un développement maîtrisé de la forêt, dans une logique de concertation forte avec tous les acteurs liés à la forêt et à la filière bois.* »). En outre, cette ligne politique est la déclinaison de la circulaire du 15 Février 2001 sur les Chartes Forestières de Territoire : « *La charte de territoire forestier doit réaliser, dans le cadre de la multifonctionnalité, l'adéquation entre le potentiel économique de la forêt et les demandes économiques et sociales qui lui sont adressées à un niveau territorial donné.* ».

Les éléments du SWOT simplifiée ainsi que les enjeux ont permis aux partenaires et acteurs du territoire, lors des groupes de travail des 11 et 12 mars, de définir des 4 **orientations stratégiques d'actions**.

• Orientation A – Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Le premier axe vise à structurer l'articulation de la filière bois de l'amont à l'aval. A l'amont, des faiblesses liées au morcellement du foncier et aux difficultés de mobilisation des propriétaires privés mais aussi aux contraintes climatiques, topographiques et aux conditions montagnardes expliquent une sous-mobilisation des bois. Les bois exploités, parfois de qualité moyenne sont souvent exportés alors que les acteurs de la seconde transformation importent la majorité de leur matière première. Dans le même temps, malgré une filière bois vigoureuse sur le massif, les collectivités ne portent pas toujours ce matériau local dans leurs réalisations. Ce portrait d'une filière pourtant importante fait ressortir des difficultés dans sa structuration même et son articulation des producteurs aux consommateurs.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de mobilisation et de transport des bois, de soutenir et d'accompagner les entreprises de 1^{ère} transformation, et d'encourager les entreprises de la 2nd transformation à se fournir en bois locaux,

Objectif A 1	Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements
Objectif A 2	Moderniser et développer les entreprises de la filière bois
Objectif A 3	Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

• Orientation B – Garantir un usage équilibré de la forêt

Le deuxième axe vise à pérenniser une gestion multifonctionnelle pacifiée des milieux forestiers. Les forêts du Pays du Grand Briançonnais accueillent en été comme en hiver de multiples activités de loisirs répondant ainsi à une demande sociale de plus en plus marquée sur le territoire. L'évolution de ces activités commence à engendrer une fréquentation « anarchique » ou « excessive ». La fréquentation touristique du massif vient s'ajouter à de nombreuses autres fonctions dont l'accumulation sur un même territoire cause des dommages au milieu forestier. Certains de ces usages peuvent avoir un impact sur la pérennité du couvert forestier. Ainsi le développement de ces activités induit à la fois un risque de conflits d'usage et des menaces sur la pérennité de l'état forestier. Cependant, la forêt du territoire est éminemment multifonctionnelle et ses usagers sont très attachés aux paysages qu'elle forme. Ainsi, à ce jour, peu de conflits d'usages ont vu le jour. La demande en matière d'éducation à l'environnement et la politique forestière de plus en plus basée sur la multifonctionnalité sont des éléments qui devraient permettre d'assurer un usage équilibré de la forêt

Il s'agit d'améliorer l'information du grand public sur les usages multiples de la forêt, de garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'assurer la continuité de la fonction de protection des forêts sur l'ensemble du territoire concerné par des risques naturels.

- Objectif B 1 **Mettre en cohérence les usages du milieu forestier**
- Objectif B 2 **Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement**
- Objectif B 3 **Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause**
- Objectif B 4 **Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels**

• Orientation C- Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Le troisième axe vise à prévenir les mutations en cours du territoire et de l'environnement global. Les espaces naturels évoluant de manière importante se sont refermés autour des villages et hameaux et le mélèze laisse petit à petit la place à des formations forestières plus stables. Cette évolution du territoire risque de faire disparaître certains milieux (bocage, landes, ...) support d'activités pastorales et d'une importante biodiversité mais aussi de priver à long terme le territoire de sa ressource en mélèze, élément majeur de l'identité de ce territoire montagnard. Enfin, les changements climatiques en cours viennent compléter la dynamique de changements globaux et font peser une menace tant sur les formations forestières en place que sur la biodiversité.

Il s'agit ainsi de maintenir les fonctionnalités des pratiques agricoles et pastorales, de pérenniser les formations de mélèze et d'augmenter la résilience des peuplements forestiers face aux crises climatiques prévues.

- Objectif C 1 **Limiter l'embroussaillage sur les milieux sensibles dans le respect de la réglementation sur le défrichement**
- Objectif C 2 **Pérenniser et développer les formations de mélèze**
- Objectif C 3 **Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée**

• Orientation D- Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais (*Orientation transversale **)

Le quatrième axe vise à pérenniser le dialogue et l'échange entre les différents partenaires de la charte, les acteurs concernés et le public intéressé.

Il s'agit ainsi d'organiser la diffusion et le partage des connaissances et d'informer un très large public sur la forêt du Pays du Grand Briançonnais dans ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

- Objectif D 1 **Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays**
- Objectif D 2 **Informers l'ensemble des acteurs**